



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2026-06

Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20260325-CCAS-DEC2026-06-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

OBJET : Repas festif – Signature d'un contrat pour une prestation de conférence – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Étampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de la SAS NEOSILVER pour l'organisation d'une prestation de conférence sur le Bretagne à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition d'une prestation de conférence de la SAS NEOSILVER, 198 avenue de France 75013 PARIS.

ARTICLE 2 : Cette animation portant sur la Bretagne, d'un montant de 276,00 € TTC, se tiendra après le repas festif du mardi 21 avril 2026, à partir de 14 heures 30, à la Résidence Clairefontaine.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- SAS NEOSILVER,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 25 mars 2026

Gilbert DALLERAC
Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 27/03/26